

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 13 décembre 2016**

---

Délibération n° 2016 – 13/12/2016 – 18

*Paramétrages de l'application Admission Post-Bac session 2017 : modifications*

---

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 5 décembre 2016

Après en avoir délibéré

**Approuve avec 13 voix pour, 9 voix contre, 2 abstentions :**

**la modification des capacités d'accueil pour la Licence Information et Communication (réduction de 110 à 80 étudiants).**

Dijon, le 14 décembre 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Modification des capacités*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

## Modification des capacités - CFVU 05/12/16 - CA du 13/12/16

### SESSION 2017

Type capacité	APB Néo	APB Réo int	APB Réo ext	TOTAL Capacité APB	Réinscriptions / Autres procédures	Capacité totale
---------------	---------	-------------	-------------	--------------------	------------------------------------	-----------------

<b>INFORMATION ET COMMUNICATION</b>	⇒	Ce qui a été voté	Limitée	80	5	10	95	15	110
	⇒	Ce qui est proposé	Limitée	60	2	3	65	15	80

<b>SCIENCES ET TECHNIQUES (Portail pour les 5 mentions : Chimie / Informatique / Mathématiques / Physique / Sciences pour l'ingénieur)</b>	⇒	Ce qui a été voté	Limitée	252	63	45	360	90	450
	⇒	Ce qui est proposé	Indicative	300	30	20	350	100	450

#### CFVU du 5 décembre 2016

Vote n° 1 : adoption de nouveaux paramètres pour la Licence Information Communication, tels que présentés en séance :

7 Contre  
14 Abstentions  
11 pour

Vote n° 2 : adoption de nouveaux paramètres pour la Licence Sciences et Techniques, tels que présentés en séance :

avis favorable moins 2 abstentions